DÉVELOPPER SON ACTIVITÉ AVEC L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Certification RS7344 « Développer son activité avec l'intelligence artificielle »

Une formation pour intégrer l'IA générative de façon stratégique, éthique et opérationnelle : repérer les opportunités, bâtir un plan d'intégration, configurer les outils, former les équipes et mesurer l'impact, dans le respect du RGPD et de l'IA Act. Elle prépare à la certification RS7344, dont ANAIA organise l'examen.

21 h	À distance	RS7344	1 500 €
21 h dont 7 h en classe virtuelle, sur 4 semaines environ	100 % à distance : classe virtuelle et plateforme de formation	Répertoire spécifique	Exonéré de TVA

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Élaborer un plan d'intégration de l'IA dans son entreprise
- Implémenter les solutions d'IA dans les processus de l'entreprise
- Évaluer l'impact de l'intégration de l'IA sur les performances de l'entreprise

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Public visé — Dirigeants de TPE et de PME et leurs collaborateurs directs amenés à intégrer l'intelligence artificielle dans les processus clés de l'entreprise.

Prérequis — Justifier d'un projet de développement de l'activité de son entreprise avec l'IA et maîtriser les bases informatiques et bureautiques (navigateur web, traitement de texte, messagerie).

PROGRAMME (21 H)

1. Identifier les opportunités d'intégration de l'IA — 6 h

- Introduction à l'IA, opportunités et risques
- Catégories et panorama des outils (texte, image, vidéo, automatisation)
- Définir ses objectifs et cartographier les processus à optimiser
- Choisir ses outils et organiser sa veille technologique

2. Élaborer un plan d'intégration de l'IA — 4 h

- Cas d'usage par domaine : administratif, marketing et communication, relation client
- Contraintes organisationnelles et techniques, ressources internes et externes
- Priorités et feuille de route

3. Implémenter les solutions d'IA — 6 h

- Configurer les outils et rédiger des prompts performants
- Intégrer l'IA aux systèmes et aux flux de travail existants
- Respecter la réglementation : RGPD, IA Act

4. Accompagner le déploiement auprès des équipes — 3 h

- Organiser la formation des équipes
- Rédiger une charte d'utilisation éthique et sécurisée
- Intégrer des solutions d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap

5. Évaluer l'impact de l'intégration de l'IA — 2 h

- Définir et analyser les indicateurs de suivi
- Identifier les axes d'amélioration et optimiser en continu

CERTIFICATION

Certification	RS7344 « Développer son activité avec l'intelligence artificielle »
Certificateur	Webmarketing & co'm, enregistrée le 27/10/2025
Fiche officielle	https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7344/
Habilitation	ANAIA est habilitée à former et à évaluer : les examens et les jurys sont organisés par ANAIA.
L'examen	Mise en situation professionnelle portant sur un projet de développement de l'efficacité de votre entreprise avec l'IA. Vous disposez de 15 jours pour rédiger et remettre un rapport, puis vous le présentez lors d'un oral de 20 minutes devant un jury de professionnels. ANAIA, habilitée par Webmarketing & co'm à préparer et à évaluer cette certification, organise l'examen et le jury.
Obtention	Inscription à l'examen sur dossier de candidature accompagné d'un CV à jour. La certification est délivrée par Webmarketing & co'm lorsque le jury valide les compétences évaluées. À l'issue de la formation, vous vous engagez à vous présenter à l'examen.
Aménagements	Dès l'inscription, si vous signalez une situation de handicap, notre référent handicap vous propose un entretien pour définir les aménagements de l'examen (organisation, durée, supports).

Tout refus de s'y présenter de la part d'un candidat ayant mobilisé ses droits CPF sera automatiquement transmis à la Caisse des Dépôts. Un remboursement intégral du montant de la formation pourra être demandé au stagiaire ou à l'organisme.

INFORMATIONS PRATIQUES

Déroulement et lieux	100 % à distance : classe virtuelle synchrone et plateforme de formation accessible 24 h/24.
Modalités d'organisation	Une convocation et un livret d'accueil vous sont envoyés avant le démarrage. Le premier jour, vous recevez vos identifiants de la plateforme et le lien de votre rendez-vous d'accueil, qui sert à prendre en main les outils et à valider votre planning. Le planning est défini avec vous à l'inscription et les rendez-vous avec la formatrice sont fixés le jour de l'entrée en formation.
Méthodes et moyens pédagogiques	Exposés interactifs avec partage d'écran, démonstrations pas à pas sur les outils, exercices pratiques à partir de votre environnement professionnel, études de cas métiers, QCM en fin de module et supports téléchargeables (fiches pratiques, modèles de prompts, check-lists).
Modalités d'évaluation	Évaluations intermédiaires (exercices, cas pratiques, QCM). Examen final de certification : rapport écrit puis oral de 20 minutes devant un jury organisé par ANAIA.
Modalités techniques	Plateforme de formation en ligne (vidéos, quiz, fiches pratiques, modèles, dépôt des travaux) et rendez-vous en visioconférence. Le suivi s'appuie sur le relevé des connexions et sur les feuilles d'émargement des temps synchrones.
Conditions techniques	Un ordinateur avec une connexion internet stable, une webcam et un micro pour les rendez-vous en visioconférence. La plateforme de formation est accessible 24 h/24, 7 j/7.
Assistance technique et pédagogique	Assistance technique et pédagogique par la messagerie de la plateforme, par e-mail ou par téléphone : réponse sous 24 h, du lundi au vendredi de 10 h à 18 h (hors jours fériés).
Modalités et délais d'accès	Inscription en ligne puis entretien préalable pour vérifier les prérequis et individualiser le parcours. La formation peut commencer 14 jours après votre inscription, à une date convenue ensemble ; vous disposez de 14 jours de rétractation.
Personnes en situation de handicap	Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Dès l'inscription, notre référent handicap étudie avec vous les adaptations du parcours, des supports et des rendez-vous. Consultez notre politique handicap.
Reconnaissance délivrée	Certification « Développer son activité avec l'intelligence artificielle » (RS7344) en cas de réussite à l'examen ; attestation de fin de formation.
Contact	L'équipe pédagogique ANAIA vous répond du lundi au vendredi de 10 h à 18 h, par téléphone ou par e-mail (coordonnées de l'organisme indiquées sur cette page). Formatrice référente : Cindy Cazaux.
Durée	21 h, dont 7 h en classe virtuelle et 14 h sur la plateforme, sur 20 jours ouvrés environ (4 semaines).
Tarif	1 500 €, exonéré de TVA.

FINANCEMENT

- **CPF** : Formation certifiante éligible au CPF : vous mobilisez votre compte personnel de formation directement depuis Mon Compte Formation.
- **OPCO** : Salarié ou dirigeant salarié : prise en charge possible par l'OPCO de votre entreprise, selon ses critères.
- **FAF** : Travailleur indépendant ou dirigeant non salarié : demande de prise en charge auprès de votre fonds d'assurance formation (FIFPL, AGEFICE, FAFCEA selon votre activité).
- **France Travail** : Demandeur d'emploi : un financement peut être étudié avec votre conseiller France Travail.
- **Paiement en plusieurs fois** : Financement personnel : paiement en plusieurs fois possible, selon un échéancier convenu à l'inscription.

Vous bénéficiez de 14 jours calendaires de rétractation (10 jours ouvrés) entre votre demande et le début de votre formation. Cette formation professionnelle de par son caractère certifiant peut être prise en charge par le CPF. Toute action ne rentrant pas dans le cadre de l'article L6313-1 du code du travail ne rentre pas dans ce dispositif de prise en charge. Exonéré de TVA au titre de l'article 261-4-4° a du Code général des impôts.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Indicateur	Valeur	Période	Base	Source
Satisfaction	**96 %**	octobre 2025 à septembre 2026	24 répondants	questionnaires de satisfaction de fin de formation (App ANAIA)
Taux de passage	**100 %**	octobre 2025 à septembre 2026	29 stagiaires	résultats des jurys de certification organisés par ANAIA
Taux de réussite	**100 %**	octobre 2025 à septembre 2026	29 stagiaires	résultats des jurys de certification organisés par ANAIA

ANAIA est une marque de LAGUNDU, 16 place des Quinconces, 33000 Bordeaux. SIRET 928 519 529 00012. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 75331638233 auprès du préfet de région Nouvelle-Aquitaine. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Certification Qualiopi n° 448611-1 délivrée par Certifopac au titre des actions de formation. Contact : contact@anaia.io, 07 44 30 08 50. Fiche en ligne : https://www.anaia.io/ecole/formations/developper-son-activite-avec-l-ia/